



**Question écrite n° 01788 de M. Antoine Karam (Guyane - LaREM-A)
publiée dans le JO Sénat du 02/11/2017 - page 3400**

M. Antoine Karam attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur les inquiétudes exprimées par les opérateurs du secteur de l'aérien concernant la situation du contrôle aérien en Guyane.

En effet, le territoire pâtit actuellement d'un déficit de contrôleurs aériens nuisant de fait à la qualité de la surveillance de l'espace aérien et entraînant ainsi des risques importants pour la population.

Pour faire face à ce manque de personnel, la direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane pris la décision de restreindre les créneaux horaires de circulation aérienne, passant d'une ouverture permanente de nuit à une fermeture partielle du ciel guyanais entre 21 heures et minuit et entre 3 h 30 et 8 heures du matin. Cette décision est d'autant plus regrettable que l'ouverture de nuit permettait à la fois d'assurer un trafic et d'offrir une forme de souplesse à l'ensemble des compagnies ainsi qu'aux opérateurs liés à l'activité spatiale.

Alors que la Guyane est vouée à s'ouvrir sur son environnement direct, une décision aussi restrictive et contraignante n'est pas de nature à développer l'offre aérienne et la coopération régionale.

Dans un tel contexte, il semble indispensable de déployer des moyens humains supplémentaires permettant d'assurer la mission de service public que représente le contrôle aérien. Alors que seulement 13 postes de contrôleur sont actuellement occupés, les professionnels du secteur estiment que leur nombre devrait être porté à 25 postes afin d'assurer un service efficace.

Aussi, il lui demande quelles solutions sont envisagées par le Gouvernement afin de garantir un contrôle aérien permanent et de qualité sur le territoire guyanais.